

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination des Français de l'étranger Question écrite n° 38068

Texte de la question

Mme Amélia Lakrafi attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie sur la vaccination dans les pays étrangers où résident environ trois millions de ressortissants français. Dans la majorité des pays de résidence, des campagnes vaccinales visées par l'Agence mondiale du médicament sont en cours mais pour environ 500 000 français, c'est la France qui mettra à leur disposition des doses de vaccin. Plus largement, la France se préoccupe dans le même temps de la vaccination des populations des États où vivent ces Français et une initiative dénommée Covax visant à mettre à disposition des pays pauvres des vaccins est en cours, sachant que la France y mobilise déjà 100 millions d'euros. Si les expatriés de passage en France pourront bénéficier d'une vaccination, la majorité d'entre eux, limités dans leurs déplacements, resteront dans leurs pays de résidence. Aussi, au regard des urgences, elle lui demande de préciser le calendrier de la mise à disposition des vaccins pour les ressortissants et plus largement pour les populations des pays pauvres les plus impactés par la covid, notamment en Afrique. Elle souhaiterait également obtenir, dans le cadre de la doctrine en cours d'élaboration, des précisions sur les modalités d'organisation des campagnes vaccinales pour les Français établis dans lesdits pays s'agissant des autorisations nécessaires pour faire entrer les vaccins homologués par l'Union européenne, des lieux de vaccination, des personnels qui seront habilitées à effectuer les vaccinations et du recensement des personnes et des pays notamment prioritaires.

Texte de la réponse

La France est aux côtés de ses citoyens où qu'ils soient dans le monde. Elle est le seul pays à avoir mis en place une stratégie vaccinale pour ses communautés à l'étranger. Depuis que les vaccins sont disponibles, un principe nous a guidés : chaque Français établi hors de France doit pouvoir bénéficier d'un accès au vaccin. Les travaux en ce sens ont été lancés dès le mois de décembre 2020, car si à l'époque on estimait que 80% de nos compatriotes avaient accès à la vaccination dans une centaine de pays, on comptait en revanche une autre centaine de pays où aucun vaccin reconnu par l'Agence Européenne du Médicament n'était aisément accessible. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a reçu des premiers lots de vaccins au mois d'avril, grâce aux concours de la Task force Vaccins et du ministère des Solidarités et de la Santé. Le 2 mai 2021, les premières doses ont été envoyées à Madagascar, puis en Inde. Lors du pic épidémique en Tunisie, en juillet dernier, la France a non seulement répondu à l'appel à l'aide internationale, par des dons de vaccins, masques, respirateurs, mais a également déployé, pour les Français qui y résident ainsi que leurs ayants droit, une vaste campagne de vaccination. Comme dans d'autres pays, celle-ci s'est tenue au plus près des usagers. La première phase de cette vaccination s'est appuyée sur les ressources propres de nos ambassades et consulats généraux, avec l'appui de structures sanitaires locales partenaires ; dont effectivement nos centres médico-sociaux, les instituts Pasteur là où ils sont présents, et les médecins du poste. Il a bien sûr été tenu compte des besoins des communautés françaises, relayés par les Conseillers des Français de l'étranger. Ces opérations sont lourdes et complexes en logistique, et supposent l'accord des pays dans lesquels elles sont réalisées. Afin de démultiplier l'action des postes, une seconde phase de cette vaccination fait appel à

un prestataire extérieur, et permet la vaccination de nos concitoyens avec des doses de vaccins à ARN Messager. A ce jour, des doses ont été acheminées dans soixante-trois pays. Cette campagne se poursuit, et s'adapte continûment en fonction, non seulement de l'évolution de l'épidémie mais également de la doctrine vaccinale nationale.

Données clés

Auteur: Mme Amélia Lakrafi

Circonscription : Français établis hors de France (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38068 Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Tourisme, Français de l'étranger et francophonie

Ministère attributaire : Tourisme, Français de l'étranger, francophonie et PME

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>13 avril 2021</u>, page 3235 Réponse publiée au JO le : <u>21 décembre 2021</u>, page 9039